Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20261106-D_26_09_05-DE

VALLORCINE
Vallée de Chamonix Mont-Blanc

République Française

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	**L'an deux mille vingt-six le 6 novembre,** le Conseil Municipal de **VALLORCINE,** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de **Monsieur Patrick ANCEY, Maire.** **Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2026**
présents	9	
Votants	9	
procuration	0	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA ,Madame Sonia DESCHAMPS, Madame Léonor AUBLIN, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		
Absents excusés		Madame Marie PAYOT
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/09/05
Demande de prorogation de la subvention départementale « politique tourisme » pour la réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard

Monsieur le Maire rappelle aux membres les travaux de réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard. Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 36 % du montant initial estimé du projet avant révision soit 522 504.50€ dans le cadre de la politique tourisme du Département de la Haute-Savoie.
Cette subvention, accordée par délibération n°CP-2023-0527, sera caduque au 31 décembre 2026, aussi, il y a lieu de demander la prorogation de cette dernière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de demander la prorogation de la subvention citée plus haut.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de prorogation de la subvention « politique tourisme » octroyée par le Département de la Haute-Savoie concernant la réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2027.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20261106-D_26_09_05-DE

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches